

**Le règlement :**  
**ASSOCIATION SAINT-LÔ COMMERCES**  
**50000 SAINT-LÔ**  
**SAINT-LÔ,**

**RÈGLEMENT DE LA TOMBOLA DE NOËL**  
**SAINT-LÔ COMMERCES**  
**DU 01/12/2020 AU 28/12/2020**  
**Tirages au sort le**  
**05/12/2020, 12/12/2020, 19/12/2020, 28/12/2020**

**À gagner :**

40 lots d'une valeur de 5610,21€ TTC

**Article 1 :**

L'Association SAINT-LÔ COMMERCES organise du 01/12/2020 au 28/12/2020 une tombola gratuite et ouverte à tous (**sauf personnes désignées en article 7**) sans obligation d'achat à l'occasion de l'animation commerciale de Noël.

**Article 2 :**

Les bulletins de participation seront remis par les commerçants participants, adhérents à Saint-Lô Commerces et dont la liste est disponible sur le site internet de St-Lô Commerces. Chaque participant se verra remettre un billet de tombola. Ces bulletins devront comporter le nom, le prénom, l'adresse et le numéro de téléphone de la personne (à remplir par chaque participant), et seront déposés dans les urnes prévues à cet effet. Elles sont situées chez La FNAC, St-Lô Nature, Studio Guezou, le Moulin à café, Maison Leboyer, Franck, Beauty Success, Lune et l'autre, Cadre Contact, Lecaplain et la Rotonde.

Il y aura quatre tirages au sort, les deux premiers auront lieu les 5 et 12 décembre 2020 à 18h00 en centre-ville. Cinquante tickets seront tirés au sort. Chaque gagnant se verra donc offrir 50€ de chèques-cadeaux à dépenser avant le 31/12/2020. Cela fait un total de 5 000€ de chèques-cadeaux.

Les deux derniers tirages au sort auront lieu les 19/12/2020 et 28/12/2020 à 18h00 en centre-ville. Il s'agit du tirage au sort des lots des commerçants.

### **Article 3 :**

Le fait de participer à la Tombola implique l'acceptation pure et simple du présent règlement. Chaque gagnant du fait de sa participation cède ses droits à l'image et à son nom pour être utilisés dans toute opération publicitaire et promotionnelle liée au tirage au sort auquel il aura participé, sauf demande expresse formulée par écrit. En aucun cas le gagnant ne peut refuser que ses nom, prénom et commune de domiciliation ne soient communiqués.

### **Article 4 :**

A l'occasion de la tombola de Noël organisée par l'Association Saint-Lô Commerces, les lots suivants seront offerts par tirage au sort:

#### **Lots tirés au sort le 19 décembre :**

- 52 séances d'aquabike chez Tendance Spa d'une valeur de 1 300€ TTC
- Une montre Polar A370 de chez Guillard Running d'une valeur de 199,90€ TTC
- Une guitare Guitaléle GL1 Yamaha, un sachet de médiators, 1 jeu de cordes, 1 accordeur de chez Sam Technic d'une valeur de 129€ TTC
- Une théière en fonte et son support, une boîte de thé Damman et un plateau de chez Le Moulin à Café d'une valeur de 100€ TTC
- 100€ de chèques cadeaux St-Lô Commerces offerts par MMA Caillard Blotas
- Ma Première Voiture de Cours en métal (metal racer) de chez Jouets Sajou d'une valeur de 99,99€ TTC
- Une location de véhicule d'une journée d'une valeur de 99€ TTC
- Un skimbord et une trottinette Pepe Jeans de chez X and O Junior d'une valeur de 85€ TTC
- Une carte cadeau de chez X and O d'une valeur de 75€ TTC
- Un sweat à capuche Superdry de chez Idem d'une valeur de 69,99€ TTC
- Une prestation femme (shampooing+coupe+brushing) et une prestation homme (coupe+séchage) chez Au Carrée Court d'une valeur de 47€ TTC
- Un bon d'achat chez Boulangerie Jade d'une valeur de 50€ TTC
- Un bon d'achat valable chez Au Carré Court d'une valeur de 47€ TTC
- Une planche à découper Arcos de chez Geneviève Lethu d'une valeur de 45€ TTC
- Une Pouc Terroir d'Eugénie de chez Aviva d'une valeur de 40€ TTC
- Un bon d'achat valable sur la pâtisserie et le chocolat de chez Vincent Leboyer d'une valeur de 40€ TTC
- Un bon d'achat chez L'Échoppe d'une valeur de 40€ TTC
- Un panier de Noël avec des produits locaux et des produits maison salés et sucrés de chez La Maison d'une valeur de 30€ TTC

- 3 bons-cadeaux de 8€ valable sur la vente à emporter chez La Grand Balcon d'une valeur totale de 24€ TTC
- Un cadre Deco Home 2 vues de chez Cadre Contact d'une valeur de 22,50€ TTC

**Lots tirés au sort le 28 décembre :**

- 1 essai 48 h en SUV 2008 ou e-2008 d'une valeur de 613 € TTC
- Un abonnement d'un an chez l'Orange Bleue d'une valeur de 488,80€ TTC
- Un sac Lacaster en cuir de vachette grainé couleur camel de chez Le Léopard Vert d'une valeur de 265€ TTC
- Un bon d'achat chez Née Combustible d'une valeur de 200€ TTC
- Une paire de lunettes de soleil au choix de chez Alain Afflelou d'une valeur de 200€ TTC
- Une carte cadeau chez Coiffure Elle d'une valeur de 150€ TTC
- Un lavage PLATINIUM chez Lave+ d'une valeur de 109€ TTC
- Une station météo modèle la crose technologie modem ws6835 de chez Optic 2000 d'une valeur de 105€ TTC
- Un chèque-cadeau chez L'une et L'autre d'une valeur de 100€ TTC
- Un sweat à capuche Napapijri de chez Franck d'une valeur de 99€ TTC
- Un coffret le Royaume du chocolat, un assortiment fins chocolats de luxe et un lot pour enfant de chez Kadodis d'une valeur de 93,65€ TTC
- Une paire de lunettes polarisées de la marque Burberry et une paire de lunettes conduite de nuit de chez Optique Mauduit d'une valeur de 84€ TTC
- Une cafetière Senseo rouge de chez Proxi Confort d'une valeur de 79,99€ TTC
- Un bon d'achat valable sur les prestations et services chez Salon Oxygène d'une valeur de 70€ TTC
- Un ballotin de chocolats de chez Vallée d'Origine d'une valeur de 60€ TTC
- Un magnum de champagne de chez La Cave Havin d'une valeur de 60€ TTC
- Une paire de mitaines à choisir parmi une sélection et une pose de vernis semi-permanent mains chez L'Instant Ongle d'une valeur de 56€ TTC
- Un shampoing coupe brushing soin femme et un shampoing coupe homme du salon de coiffure Aux mille couleurs d'une valeur de 50€ TTC
- Un coffret de chocolats de chez De Neuville d'une valeur de 46,30€ TTC
- Une serviette de bain officielle Roland Garros 2020 coloris céladon de chez Carré Blanc d'une valeur de 45€ TTC
- Une pochette dorée entièrement doublée avec pompon fourrure lapin de chez Ma Reine d'une valeur de 42€ TTC

Chaque gagnant devra retirer son lot dans chez le commerçant qui l'a fait gagner. Le lot ne pourra en aucun cas être échangé contre des valeurs monétaires.

#### **Article 5 :**

Le présent règlement est consultable sur le site de Saint-Lô Commerces : 51.38.251.238

#### **Article 6 :**

Le jeu est ouvert à tous **sauf aux commerçants eux mêmes et à (aux) conjoint(e)s et enfants des commerçants.**

**Dans le cas où le gagnant est un mineur, c'est son parent le plus âgé qui se verra désigné présélectionné.**

**Les employés de commerces adhérents, leurs conjoints et leurs enfants peuvent jouer sous réserve que le ticket soit tamponné au dos par un commerce différent de celui dans lequel ils sont salariés ou leurs conjoints ou enfants sont salariés.** Si le tirage au sort désignait l'un d'eux malgré l'interdiction de participer, il serait alors procédé à un deuxième tirage au sort et ce dans les plus brefs délais, par l'association Saint-Lô Commerces.

#### **Article 7 :**

Seuls les bulletins distribués par l'Association SAINT-LÔ COMMERCES sont valides. Un bulletin rédigé sur tout autre papier ne pourra être retenu lors du tirage au sort.

#### **Article 8 :**

Les bulletins seront conservés par Saint-Lô Commerces jusqu'au 31 janvier 2021, afin de procéder à un deuxième tirage éventuel (cf article 5).